

FONDS JEUNES PROMOTEURS

Ce programme vise à stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes en les aidant à créer ou acquérir une entreprise en leur offrant un support technique et financier. Il vise également à favoriser la relève au sein d'entreprises existantes.

Admissibilité

Le candidat doit :

- Être un citoyen canadien ou immigrant reçu et être résidant permanent du Québec ;
- Avoir au moins 18 ans et au plus 35 ans;
- Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet ;
- S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise.

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir sa place d'affaires sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- S'appuyer sur un plan d'affaires portant sur les deux premières années d'opération qui démontre une viabilité et une rentabilité potentielles;
- Entraîner la création d'au moins deux emplois permanents (incluant l'emploi du ou des promoteurs) dans les deux premières années d'opération;
- Comporter des dépenses en immobilisations;
- Être financé en partie par une mise de fonds effectuée par l'entrepreneur;
- Le(s) promoteur(s) doit(vent) détenir, seul ou ensemble, une part significative des actions votantes. Dans le cas de S.E.N.C., les candidats doivent représenter un part significative du nombre de sociétaires.
- Dans le cadre du volet relève, le jeune promoteur doit acquérir un part significative de participation.

N.B. : Sont exclus les projets de secteurs à forte concurrence.

Les dépenses acceptées

Volet création et acquisition :

- Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais

d'incorporation (à l'exception des dépenses d'achalandage), l'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets ou toute autre dépense de même nature;

- Les besoins de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise calculés pour la première année d'opération.

N.B. les activités de recherche et de développement sont exclues.

Volet Relève :

- Les dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée de même que les frais de services professionnels directement liés à la transaction d'acquisition.

Critères d'investissement

- La viabilité économique de l'entreprise;
- L'expérience et la connaissance pertinentes du secteur d'activité;
- La valeur ajoutée et l'impact économique significatif;
- Les retombées en terme de création et de maintien d'emplois;
- L'apport de capital provenant d'autres sources.

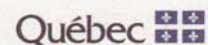
Nature de l'aide financière

L'aide financière accordée prendra la forme d'une subvention et sera égale à la mise de fonds en argent effectuée par le promoteur jusqu'à un montant maximal de 10 000\$ par projet et selon le secteur d'activité.

Pour en savoir plus :

Contactez-nous par téléphone au 819.681.3373 poste 1400 ou par courriel à l'adresse suivante : info@cldlaurentides.org

Ces informations peuvent être modifiées sans préavis.



1255 chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré
(Québec) J0T 1J2
T 819-681-3373
F 819-688-2537
www.cldlaurentides.org